



**ATTESTATION DE DEPOT DE FONDS A UN
COMPTE BLOQUE « CAPITAL SOCIAL »**

Art. 78 et 83 loi du 24/07/66

Art. 62 décret du 23/03/67

Je soussigné(e) Marion Petit agissant en qualité de Conseiller Patrimonial

de la CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE , ayant son siège au 106 quai de Bacalan - 33300 BORDEAUX, et immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le n° 434 651 246

Atteste qu'une somme de mille euros (1 000 €) € a été versée à un compte bloqué Compte support capital n°23135181897 Pour la société en formation S.A.R.L. 152 RUE DU PALAIS GALLIEN.

A l'agencede Espace Banque Privée Bordeaux Nord.

Le versement se décompose comme suit :

Dépositaire	Montant
Madame Houx-Gimenez Laure-Helene	Cinq cent euros (500 €)
M. Gimenez Frederic	Cinq cent euros (500 €)

La Caisse Régionale agit ainsi à titre de simple dépositaire agréé désigné par la législation des Sociétés et décline toute responsabilité quant à l'origine des fonds déposés et leur utilisation après déblocage.

Fait à BORDEAUX

le 29/05/2024

Signature,

PO,

**CA CRÉDIT AGRICOLE
D'AQUITAINE**
Espace PRO-BP Bordeaux Nord
353, Bd du Président Wilson - 33200 BORDEAUX
Tél. 05 57 34 38 34 - Fax 05 57 99 85 30
probp.bordeauxnord@ca-aquitaine.fr